

En souvenir de Pierre PROD'HOMME...



Pierre PROD'HOMME, le 12 janvier 2016, entouré de son épouse, de Jean Delhaye et du collège Nord-Pas-de-Calais-Picardie.

Pierre PROD'HOMME nous a quittés le 13 janvier 2019. Il allait avoir 93 ans le 28 mars. Nous nous souviendrons de son inépuisable entrain et de son humour lorsqu'il était animateur du collège régional du Nord-Pas-de-Calais, collège qu'il avait fondé. Célèbre pour ses cravates, ses bretelles, et les cartes de vœux originales qu'il confectionnait lui-même avec soin, et que l'on attendait avec impatience chaque année, il était impliqué très sérieusement dans la vie du collège national depuis ses débuts, notamment pour la rédaction de ses statuts et son règlement intérieur. Il s'était par ailleurs investi dans le suivi de la vie des collèges régionaux. Expert judiciaire inscrit sur la liste de la cour d'appel de Douai, ancien vice-président de la Compagnie des experts près cette cour d'appel, mais aussi expert dommages-ouvrage, il a effectué plus de mille expertises.

Dans un bulletin du CNEAF paru en 2003, il racontait sa première expertise :

« L'expertise, c'est aussi un sourire ...

Je vais commencer par le commencement, c'est à dire ma toute première expertise judiciaire. Un peu ému, j'avais soigneusement potassé quelques ouvrages et retenu l'un des principes essentiels, celui du contradictoire. ...Mais encore fallait-il que les parties consentent à être en présence.

Cette première expertise concernait un problème d'écoulement d'eaux usées entre deux propriétés mitoyennes, appartenant à deux dames : une jeune et une vieille. La

jeune était demanderesse. J'ai donc convoqué les deux parties chez celle-ci, mais quand je suis arrivé, l'autre n'était pas là... Elle a fait dire qu'elle ne viendrait pas ...et qu'en aucun cas elle n'accepterait qu'on vienne chez elle... Que faire ?

La demanderesse avait un avocat, présent, l'autre non. Je propose donc à l'avocat – pour le respect du contradictoire – d'entendre les explications de sa cliente, puis de me rendre chez la “défenderesse” lui demander ses propres explications et venir les rapporter : accord me fut donné.

Je sonne donc à la porte voisine : une vieille dame à la chevelure argentée vient m'ouvrir ; je me présente ; réaction : « *non vous n'entrerez pas* ». Pris d'un zèle soudain [propre aux débutants], je m'exclame avec force, et en essayant de ne pas rire : « *Madame, je suis ici en tant qu'expert judiciaire et j'incarne la majesté de la justice : vous ne m'empêchez pas d'entrer* ». Elle a été vraiment impressionnée et j'ai pu entrer. Je passe sur les explications techniques sans intérêt, et finalement la vieille dame s'apprivoise, en vient aux confidences et me dit textuellement : « *Vous savez, Monsieur, cette femme, ...ah ! cette femme... figurez-vous que je suis allée chez elle et que je lui ai dit : Madame, j'ai sur la tête une couronne d'or que vous n'êtes pas digne de porter. Eh bien, Monsieur, elle m'a mise à la porte !* ». Je compatis, prends congé et reviens dans la maison d'à côté.

Avant même que j'aie pu ouvrir la bouche, l'autre dame me dit textuellement : « *Alors, vous l'avez vue cette vieille folle ; imaginez-vous qu'un jour, elle est venue chez moi me dire qu'elle avait sur la tête une couronne d'or que je n'étais pas digne de porter ; eh bien, Monsieur, je l'ai mise à la porte !* ». C'est le seul point sur lequel elles étaient d'accord. Je n'ai pas osé toutefois le mettre dans mon rapport. Mais je me suis dit que si c'était comme ça à chaque fois, cela risquait de devenir amusant !

Pierre PROD'HOMME ».